

PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

Un accès au sport pour tous mais aussi pour toutes

En 2020, la Confédération a effectué un recensement auprès d'environ 18'000 personnes à travers la Suisse, qui montre que les femmes de 25 à 44 ans font beaucoup moins de sport que le reste de la population¹. Les raisons sont multiples et multi-factorielles. Les femmes ont notamment tendance à prioriser leurs obligations familiales et font passer en premier plan la santé et le bien-être de leurs proches au détriment des leurs².

La pratique d'une activité physique régulière protège contre différentes maladies et a des effets favorables sur le psychisme. Les offices fédéraux du sport et de la santé publique, la Suva, le bpa, la fondation Promotion Santé Suisse et le réseau Santé et Activité physique (Hepa) recommandent une activité physique minimale de 150 minutes par semaine³.

Ces dernières années, plusieurs communes ont mis sur pied des cours gratuits, sans inscription et à des horaires compatibles avec l'emploi du temps des femmes actives, ayant des enfants et des activités extra professionnelles. Gym poussettes, yoga parent-enfant, zumba..., ces activités demandent peu d'espace, d'équipement et de matériel.

Enfin, le Conseil municipal a voté un budget de 20'000 CHF pour la promotion du sport féminin en 2024.

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. mettre sur pied un programme d'activités gratuites et sans inscription, plus particulièrement adapté aux femmes de 25 à 44 ans.

Les Vert.e.s et les Socialistes de Lancy

Lancy, le 26 mai 2024

¹ <https://backend.baspo.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-baspo-ch-files/files/2023/10/31/f4764fb9-8adc-4ec4-8321-4ce0f61853f1.pdf>

² <https://www.femina.ch/forme/bien-etre/le-sport-cest-la-sante-surtout-pour-les-hommes>

³

<https://www.swissstats.bfs.admin.ch/collection/ch.admin.bfs.swissstat.fr.issue19142131709/article/issue19142131709-01>